

Des OGM au champ ?

Avis

du Panel de Citoyens de Gembloux

sur

**les critères à prendre en compte en vue de
l'autorisation ou non de mises en cultures
expérimentales et/ou commerciales
de plantes génétiquement modifiées**

Les cultures d'OGM : points de vue d'un panel de citoyens

Introduction

A l'issue de cette longue journée consacrée à la rédaction de notre avis, nous n'avons eu que quelques instants pour nous exprimer sur ce processus de panel.

- Nous sommes heureux
 - d'avoir pu travailler sur ce sujet qui était peu ou mal connu ;
 - d'avoir pu formuler des questions claires auxquelles les personnes-ressource ont répondu précisément;
 - d'avoir pu les rencontrer personnellement, d'avoir réuni celles qui s'opposaient sur ce sujet et de les avoir entendu dialoguer;
 - d'avoir pu, grâce à ce processus, réfléchir longuement et nous forger une opinion sur ce sujet;
 - que nos débats contribuent à diffuser l'information à la population;
 - que la démocratie dans notre pays passe aussi par ce genre de consultation du citoyen.
- Nous sommes convaincus que de tels processus "panel" sont utiles et devraient être multipliés sur d'autres "sujets de société".
- Nous espérons que cet avis sera lu attentivement.

Merci d'avoir pris la peine de nous consulter !

Nous considérons que :

- Lors du traitement d'un dossier de demande d'expérimentation ou de commercialisation d'OGM, il est très important de prendre en compte des facteurs autres que purement scientifiques, à savoir les impacts économiques, sociaux, éthiques, sociétaux et culturels. Il est donc nécessaire que chaque dossier soit examiné au cas par cas.
- Les réglementations au niveau européen et au niveau national devraient prendre en considération chacun de ces aspects.
- Il est important que les agriculteurs gardent leur indépendance économique et philosophique.
- Une recherche publique forte et indépendante est essentielle.

- Il est important de prendre des principes très stricts de précaution en se donnant le temps de recul nécessaire (actuellement insuffisant) pour évaluer les risques concernant la santé et l'environnement et de ne pas se contenter uniquement de prévention.
- Il est important de préserver la biodiversité.
- Face à un problème donné, il est crucial d'examiner l'ensemble des solutions possibles.
Certains d'entre nous considèrent qu'en l'absence d'autres solutions, face à des problèmes graves, le recours aux OGM peut être envisagé (pollution moindre, ...)
Pour d'autres, le recours aux OGM en champs est prématuré, voire exclu.
- Il est important d'opérer une distinction entre les différentes cultures d'OGM. Le développement de plantes OGM à des fins médicales et dans les milieux confinés, sévèrement réglementés peut être un bien pour le progrès.
- Actuellement, les OGM ne répondent pas aux besoins des consommateurs qui désirent un produit de qualité.
- Les OGM n'offrent que des solutions provisoires aux problèmes agricoles parce qu'ils ne s'attaquent pas à leurs causes fondamentales. Ainsi nous craignons une lutte sans fin contre les parasites et l'apparition de risques nouveaux.

Nous demandons que :

- Soit créé un cadre légal d'information/consultation/concertation des citoyens sur la culture des OGM.
- Soient assurées une bonne coordination et collaboration des différents organismes ayant en charge la réglementation, le contrôle et l'évaluation des risques au niveau de la recherche, de la culture et de la commercialisation des OGM.
- Soient alloués des moyens suffisants aux organismes publics de contrôle et de recherche. A cet effet, l'Etat pourrait mettre en place un fonds alimenté notamment par les sociétés privées qui expérimentent et/ou commercialisent des OGM.

- Lors de sa prise de décision objective, le ministre responsable tient compte impérativement de l'ensemble des avis (citoyens, consommateurs, agriculteurs, société, scientifiques de l'environnement et de la santé...) suivant une pondération établie et justifie son choix.
- En cas d'incertitude scientifique quant aux dommages que pourrait causer la culture d'OGM, l'Etat n'autorise pas cette culture aux champs.
Certains de nous étendent même cette interdiction en milieu confiné.
- Les firmes productrices d'OGM rédigent un rapport complet après chaque étape de leur expérience (laboratoire, milieu confiné, champ) avant qu'elles ne soient autorisées à poursuivre leurs travaux (comme cela se fait en médecine).

Les coûts de la charge de travail supplémentaire des organismes publics seraient supportés par les firmes demandeuses d'autorisation.

- Soit interdite la vente de produits qui ont volontairement des manques auxquels il faut suppléer par un produit spécifique (par exemple, une plante dont la croissance est artificiellement interrompue et qui nécessite l'ajout d'un complément) afin que l'agriculteur puisse à tout moment reprendre son indépendance par rapport à la firme qui le fournit.
- Dans le cas où une culture d'OGM est autorisée, nous avons le souci de préserver
 - d'une part les agricultures conventionnelles et biologiques
 - d'autre part, le milieu naturel

Pour cela, nous proposons de prendre des dispositions drastiques pour réduire au maximum

- les risques de contamination de ces cultures agricoles
- les risques de dissémination des gènes modifiés dans la nature

Par exemple :

- déterminer des zones (restreintes par rapport à l'ensemble de la superficie agricole) où cette culture peut potentiellement s'implanter et les choisir en fonction du type de milieu (isolement...) pour éviter la contamination ;
- pour l'autorisation, tenir compte du type de culture et du type de milieu naturel dans lequel on l'implante (pour éviter la dissémination).




Quelques questions

Suite à la journée de rencontre avec les personnes-ressource, nous nous posons encore les questions suivantes :

- Quels sont les réels avantages de la culture d'OGM pour les citoyens, et plus précisément au niveau sociétal et économique ? Par exemple : bénéfiques par rapport aux coûts de la recherche, des contrôles, ... ; bénéfiques pour le privé ou le public... ; les coûts et autres conséquences en cas de nuisance, de pollution ; qui les assumerait ?
- Comment va-t-on quantifier les risques pour l'environnement, de dissémination et de perte de la biodiversité? Peut-on les comparer à ceux des pesticides/herbicides? Quels sont les moyens financiers pour y arriver? D'où proviennent-ils ?
- En matière de commercialisation des OGM, chaque Etat devrait pouvoir s'imposer une réglementation plus stricte que la réglementation européenne. Est-ce possible dans le contexte actuel ?
- Dans le cas de cultures d'OGM frontalières, les pays limitrophes concernés seront-ils consultés et dans quelle mesure leur avis sera-t-il pris en considération ?

Le panel de citoyens

Alain Belot - Christine Evrard - Fabienne De Herdt - Frédéric Roland -
Marie-Claude de Hemptine - Thomas Verbeeren - William Seminckx

Younaud. 
Belot A.


n. C de H
